peut supposer qu'il est chargé d'aller dans le port où notre division navale passera, et de se mettre à la disposition de l'amiral Caillard.

Toulon, 2 Novembre, 3 heures du soir. — C'est, dit-on, au Pyrée, que se rend d'abord la division de l'amiral Caillard, où elle y trouvera le supplément de ses instructions.

Les instructions données au contre-amiral Caillard. — L'attitude des puissances.

Paris, 4 heures soir. — On lit dans la *Liberté* de ce soir, samedi :

« Nous avons des informations de toute première source qui nous permettraient de relever les instructions qui ont été données au contre-amiral Caillard. Nous savons où se dirige la flotte et nous pourrions désigner, dès maintenant, où elle s'embossera, soit pour attendre la décision de la Sublime-Porte, soit pour prendre possession d'un port douanier.

» Nous ne donnerons pas ces renseignements, parce que nous considérons que ce serait informer, avant l'heure, la Sublime-Porte des véritables décisions prises et, par là même, entraver la mission de l'amiral Caillard. Ce que nous pouvons dire, c'est, que, ajoute la « Liberté », qui entretient des relations avec M. Constans, à l'heure actuelle, toutes les Puissances étrangères, mêmes celles qui ont cherché, à un moment donné, à faire échec à M. Constans, sont désormais d'accord pour penser qu'elles doivent laisser carte blanche à la France. Elles comptent bien, d'ailleurs, lorsque la Turquie aura accordé, à la France, les satisfactions nécessaires, faire abautir, à leur tour, les réclamations de leurs nationaux depuis si longtemps en souffrance.

» Nous ajouterons, dit enfin la « Liberté », ce renseignement essentiel que la France est fermement résolue à régler toute l'affaire des réclamations de ses nationaux, non seulement l'affaire Lorando, mais encore tout l'arriéré des réclamations de ses nationaux. »

Le rôle du gouvernement français

Le *Temps*, parlant, d'autre part, de l'incident franco-turc, explique que c'est surtout à cause de l'attitude que le Gouvernement attoman avait prise à l'égard de tout ce qui concernait les intérêts dont nous avons la charge, que les difficultés ont surgi. Nous ne pouvions rien obtenir quand l'un de nos sujets ou de nos protégés avait à se plaindre des autorités turques.

« Au surplus, ce n'est pas seulement avec les Français que ces vexations se produisaient. On se rappelle l'incident des postes Européennes, au mois de mai dernier, malgré les réclamations simultanées d'Autriche-Hongrie, d'Angleterre et de France. Peu de temps après, les concessionnaires allemands des chemins de fer d'Anatolie étaient évincés « manu militari », d'un terrain qui leur appartenait. Les circonstances ont voulu que ce soit la France qui ait actuellement a agir.

» Le Gouvernement français se doit, à tous les intérêts dont il a la charge, de prendre les mesures propres à assurer l'exercice complet des droits qu'il tient des traités et des capitulations ; rien de plus, mais aussi rien de moins. C'est pourquoi, si nous sommes bien informés, ajoute le « Temps », la Sublime-Porte, après avoir rassuré l'exécution des engagements pris au sujet de la note remise par M. Constans, au mois de juillet, et cette fois, en donnant des gages certains qu'elle ne les éludera pas de nouveau, devra régler immédiatement plusieurs questions que l'on avait pu différer, avant la rupture des relations diplomatiques, ce sont celles qui concernent plus spécialement, parait-il, les écoles françaises d'Orient, et le protectorat traditionnel que nous exerçons. »

Ce que la France veut obtenir

Paris, 2 novembre, 5 heures 05 soir. — Voici, en quels termes, sous forme de dépêche de Constantinople, le *Temps* enregistre la communication faite ce matin, par le ministre des affaires étrangères aux reporters d'agences et de journaux ministériels :

J'apprends que La Porte a fait savoir télégraphiquement, au ministère des affaires étrangères de France, que l'affaire Lorando était réglée comme l'était précédemment l'affaire Tubini.

En réalité, d'après ce que je crois savoir, l'affaire n'en est pas à ce degré. La vérité est que le Sultan a rempli un iradé par lequel est reconnu le chiffre de la créance Lorando, tel qu'il a été fixé par la Chambre. Il reste à obtenir des garanties effectives pour les paiements à faire, mais cette affaire ne constitue qu'un cas particulier des revendications de la France, alors qu'elles seraient réglées comme il convient, on croit savoir ici que le Gouvernement de la République n'entend pas borner son action, cette fois-ci, à la solution d'incidents de cet ordre. L'action énergique qu'il sait s'est déterminé à exercer vis-à-vis de la Turquie, doit servir à un but plus général et plus important. Il s'agit d'obtenir que la situation générale de la France en Orient, non pas seulement au point de vue matériel, mais aussi au point de vue moral, soit mise désormais à l'abri des atteintes qu'on a essayé d'y porter. Il s'agit d'obtenir la garantie que cette situation sera désormais entière, et de donner, à La Porte, la conviction que la France est fermement résolue à faire tout ce qui sera nécessaire pour arriver à ce résultat.

Dans le même ordre d'idées, la *Patrie* dit que le Gouvernement estime maintenant que le paiement intégral de la créance Lorando est insuffisant.

Pendant deux mois, les négociations ont traîné en longueur et ont causé un grave préjudice à notre prestige en Orient. Il importe que la Turquie accorde à la France, une réparation éclatante, et notre escadre poursuivra sa marche et ira jusqu'au bout. La France veut un gros morceau et elle est décidée à l'acquérir comme la compensation qui lui est due.

Ces renseignements, sur les intentions du Gouvernement, sont formels, et nous en garantissons l'authenticité.

Nouvelles sensationnelles

La *Patrie*, qui se fait la spécialité des nouvelles sensationnelles, ajoute deux indications tellement graves que c'est en redoublant nos réserves que nous vous les transmettons dans la teneur que voici :

Selon d'autres renseignements, tous aussi sûrs, le but de l'escadre n'aurait pas encore été révélé ; cela est tout naturel ; aucun des noms de ports indiqués n'est exact. En effet, l'escadre ne pouvait aller à Smyrne, par exemple; l'entrée de ce port est si étroite, si peu profonde que nos navires ne pourraient y passer sans risquer d'échouer.

Il est probable que la destination de l'escadre est Beyrouth, au sud de Smyrne. Un point est certain, c'est que le Gouvernement français veut occuper un territoire de l'Empire turc ; ce territoire ne peut être que la Syrie.

Enfin, la *Patrie* se livre à ... des aperçus vraiment extraordinaires qu'elle produit, à des pronostics que nous nous refusons à croire réalisables. On éprouve les mêmes sentiments de défiance envers ces dires de notre confrère : Il prétend que dans les circonstances actuelles, la France agit avec l'approbation de l'Angleterre et de la Russie, en raison de l'attitude tout-à-fait passive de la France, et de son alliée, au Transvaal ; les gages seraient, pour la Russie, la Mandchourie, et pour la France, la Syrie.

Naturellement, la *Patrie* dit recevoir de Vienne et d'ailleurs des renseignements circonstanciés sur la résistance armée que la Turquie va opposer à la France avec l'aide, peut-être, de Guillaume II, l'impérial ami du Sultan.

Le *Français*, organe officieux, dément, comme il fallait s'y attendre, l'information sensationnelle de la *Patrie*, relative à la Syrie, en disant, qu'en Turquie et en Europe, on sait que l'intégrité de l'Empire ottoman ne sera jamais menacé par nous.

Le journal ministériel poursuit ainsi :

Nous avons eu la faiblesse de tolérer les massacres d'Arménie. Cette faute morale a été une faute politique, et, depuis lors, le Sultan a tenu aussi peu de compte de ses devoirs envers nous, que de ses obligations envers ses créanciers.

C'est à cette situation que nous entendons mettre un terme. Il faut restaurer notre prestige moral. Nous avons en Turquie des écoles ; trop souvent elles souffrent de l'arbitraire des fonctionnaires ottomans à leur égard ; nous devons exiger pour elles, religieux ou laïques, un régime légal et respecté ; nous avons, en Turquie, des affaires industrielles, plus encore que de la spéculation, et l'argent français est en danger ; plusieurs de nos compatriotes ont entrepris de mettre en valeur les ressources, mines, chemins de fer de l'Empire ottoman, mais, trop souvent, comme par l'exemple trop récent, des résultats inattendus sont apportés à leurs droits.

Il faut que ces droits soient aujourd'hui incontestés. Nous avons, en Turquie, un service postal, et les mœurs bien connues de la Poste turque rendent indispensable le maintien de cette institution.

Mais les ministres du Sultan n'essaient pas de la supprimer et nous obligent, pour garantir le secret de la lettre ou la sécurité de nos chargements, à passer toujours par la mer. Il faut que cela change.

Conférence entre M. Waldeck-Rousseau et les ministres des affaires étrangères et de la marine.

Paris, 2 novembre. — A deux heures de l'après-midi, la note officieuse que voici a été communiquée :

« M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, a conféré successivement, ce matin, au ministère de l'Intérieur, avec le Ministre des Affaires étrangères et le Ministre de la Marine.

» M. Delcassé s'est également rendu à l'Elysée, où il s'est entretenu avec le Président de la République. »

Ajoutons à cette note officieuse que, déjà, M. Delcassé s'était rendu à l'Elysée, hier, dans le courant de l'après-midi.

Les Turcs dans la Méditerranée

Gênes, 2 novembre. — On commente beaucoup ici un fait assez mystérieux, qu'on rattache au conflit franco-turc : Mercredi, à onze heures du matin, deux transports turcs, le *Témsah* et l'*Izmir* partaient pour Constantinople et le jeudi soir ils rentraient dans notre port.

Les deux capitaines interrogés, se refusèrent à fournir la moindre explication sur ce retour inattendu.

A LA CANÉE

La Canée, 2 novembre. — Le croiseur russe *Variag* est arrivé à La Sude où il restera huit jours.

Le stationnaire français *Condor* est parti hier pour une destination inconnue. On croit qu'il se rend au Pirée pour se joindre à la division Caillard.

L'AGITATION GRÉVISTE

La question de la Grève des Mineurs

La situation à Saint-Étienne

Paris, 2 novembre. — La *Presse* reçoit la dépêche suivante de Saint-Etienne :

Les craintes d'un mouvement révolutionnaire français subsistent toujours. Depuis aujourd'hui, aux trois compagnies du 12le de ligne, deux escadrons du 2e dragons et une compagnie venue du Puy et de Montbrison, vont venir se joindre deux escadrons de cuirassiers et au moins cinquante brigades de gendarmes à cheval, qui, dès leur arrivée, seront employés à la protection des mines.

On est sûr que la réponse de M. Waldeck-Rousseau à M. Cotte n'a pas été rédigée par le président du Conseil. Elle dit que maintenant le Parlement est saisi d'un projet de loi. Le Gouvernement attend pour le soumettre.

Le journal « le Forézien », paru cet après-midi, dit que les révolutionnaires sont décidés à aller, demain soir, autour des puits, pour empêcher les mineurs d'y descendre.

Saint-Etienne, 2 novembre. — Il semble que la subite apparition des gendarmes dans la rue d'Hyèrres a jeté, comme une douche, sur l'ardeur de certaines gens persuadées qu'elles n'auraient jamais affaire qu'aux agents de police de l'adjoint socialiste M. Piger. On annonce, en effet, que les citoyens Cotte et Mure, vont se mettre en route, vers le 15 novembre, pour porter la bonne parole dans les principaux centres miniers, afin d'organiser la grève générale. Celle-ci aura décidément lieu à une date quelconque lointaine.

La réponse du président du Conseil et l'ultimatum du secrétaire du congrès national ont été, s'il faut en croire plusieurs indiscrétions, conçus en termes forts dédaigneux.

Le citoyen Cotte, secrétaire général de la fédération, a terminé son rapport sur la commission du travail en réponse à celui présenté à la commission parlementaire par le comité des houillères de France.

Le rapport de M. Cotte sera expédié demain; aujourd'hui les mineurs travaillent généralement partout, dans le canton de Saint-Etienne, sauf dans quelques puits en réparation, et dans les mines du Creusot, où les ouvriers ont congé aujourd'hui.

L'attentat anarchiste de Rive-de-Gier

Rive-de-Gier, 2 novembre. — Voici des détails complémentaires sur les découvertes signalées hier de deux cartouches de dynamite sous la voûte de l'Hôtel-de-Ville. C'est un armurier qui se rendait à la poste, installée dans l'Hôtel-de-Ville, qui aperçut, en passant devant la voûte, qui partage cet immeuble en deux, une vive lueur dans une rainure du mur. Après avoir éteint la flamme, il rechercha ce qui avait pu la produire et reconnut que c'était une mèche allumée reliant les cartouches de dynamite. Elles étaient mises l'une sur l'autre, de façon à remplir la rainure.

La matérialité du fait a été établie par l'enquête de la police. On suppose que cette tentative provient d'un ou de plusieurs anarchistes. Les cartouches ont été reconnues pour être du type usité par les mineurs, mais on ne croit pas les ouvriers mineurs capables d'un pareil forfait. On ne signale, en effet, aucune agitation parmi eux. Le parquet de Saint-Etienne est venu, aujourd'hui, commencer l'instruction de l'affaire ; il est reparti après examen des lieux.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Lens, 2 novembre. — Dans le bassin houiller du Pas-de-Calais, un calme absolu règne. Les mineurs sont tous au travail, ce matin, suivant une information supérieure, parvenue, dans le Pas-de-Calais, de Montceau-les-Mines, le conseil du syndicat jaune de Montceau a décidé de surseoir à la grève générale en attendant la décision des Chambres sur le projet soumis par le gouvernement.

A ALBI

Albi, 2 novembre. — Hier, M. Joucaviel, délégué du comité général, s'est rendu à Caignat, centre des mines d'Albi, où il a passé plusieurs heures; il s'est entretenu avec le chef du syndicat des mines, mais aucune décision n'a encore été prise. Les ouvriers restent calmes.

A REIMS

Reims, 2 novembre. — Une propagande très active se fait ici, parmi les corporations ouvrières de l'industrie lainière, en faveur de la grève générale ; des affiches et des circulaires sont distribuées en cachette aux travailleurs, les invitant à la grève et à la révolution.

Les précautions militaires

Compiègne, 2 novembre. — Le 7e dragons et le 54e de ligne, à Compiègne, et le 9e cuirassiers à Noyon se tiennent prêts à partir pour le Nord. Toute permission est supprimée jusqu'à nouvel ordre. Les officiers ne peuvent s'absenter plus de trois heures de la garnison.

Toulon, 2 novembre. — Un bataillon du 8e colonial vient de recevoir avis de se tenir prêt à partir pour Montceau-les-Mines.

FAITS DIVERS

Une victime du devoir

Paris, 2 novembre. — Ce matin, vers deux heures, une femme dont l'identité n'est pas encore connue, se jetait dans la Seine, du quai de Gesvres, entre le pont Marie et le pont Louis-Philippe. Les gardiens de la brigade fluviale, Bailly et Marnas se mirent aussitôt à l'eau pour la retirer du fleuve. Le gardien Bailly avait réussi à saisir la désespérée ; malheureusement, il fut entraîné avec elle par la violence du courant et disparut sous une péniche. Quant à son collègue Marnas, que le courant entraînait aussi, il allait disparaître à son tour, quand on lui jeta une corde qu'il put saisir et grâce à laquelle on réussit à le ramener sur la rive. Il était à demi asphyxié. Mais le gardien Bailly ne put être secouru à temps ; on ne le retira de l'eau qu'après une heure de recherches, ainsi que la femme. Le corps du malheureux agent fluvial a été transporté à la caserne de la Cité, où le préfet de police fait aménager en ce moment une chambre ardente. Bailly y restera exposé jusqu'à lundi, jour où auront lieu les obsèques. Le gardien défunt est originaire de Poitiers ; il est né en 1871. Nommé gardien de la paix en 1898, il avait appartenu au premier arrondissement jusqu'en juin 1900, moment où il a fait partie de la brigade fluviale. Avant d'être gardien, Bailly avait servi au 5e génie ; il était célibataire. M. Lépine vient d'écrire au préfet de la Vienne pour qu'il avise la famille, avec tous les ménagements nécessaires, de la mort du malheureux gardien.

Fausses tapisseries anciennes

Paris, 2 novembre. — On signalait récemment au parquet de la Seine, dans une plainte très motivée, la vente de tapisseries modernes truquées avec un tel art qu'elles pouvaient passer pour des tapisseries anciennes aux yeux des personnes les plus compétentes.

Ce sont surtout des tapisseries d'Aubusson auxquelles on faisait subir ces maquillages. La transformation était si bien accomplie que les meilleurs exploits et même des experts des manufactures nationales, s'y trompaient. Enfin, un expert plus habile que les autres, M. Duval, arriva à découvrir la supercherie. Il signala notamment que les traces de clou que l'on relevait sur ces tapisseries et qui attestaient qu'elles avaient déjà servi, étaient toutes récentes. Il remarqua aussi que l'on avait adroitement décoré certaines parties des tapisseries qui lui furent soumises afin de leur donner un caractère d'ancienneté.

Bref, à la suite du rapport de cet expert, le service de la Sûreté vient d'arrêter deux antiquaires, l'un établi à Paris, rive gauche, et l'autre demeurant à Troyes.

La pipe au Palais

Paris, 2 novembre. — Cette après-midi, vers trois heures, un jeune avocat en robe se promenait dans la Pas Perdus du Palais, fumant ostensiblement la pipe, alors qu'il est interdit d'y fumer même la cigarette.

Survint, tout scandalisé, Me Ployer, ancien bâtonnier de l'Ordre, qui fit au fumeur quelques observations, auxquelles le délinquant aurait répondu par ces mots : « Je sais ce que je fais et je le fais volontairement ; je tiens à créer un précédent ».

Me Danet, bâtonnier en exercice, avisé de l'incident, fit mander dans son cabinet l'avocat en faute contre les règlements intérieurs du Palais.

Économie et roublardise

On sait — ou on ne sait pas — que le gouvernement italien avait promis une prime de 25.000 lires pour la capture du fameux bandit Musolino.

Or, cette capture a été faite par deux carabiniers? Qu'a fait le gouvernement ? Sous prétexte que les braves militaires n'avaient fait qu'accomplir leur devoir, il a déclaré que la prime n'était pas due.

Les deux carabiniers ont reçu seulement chacun une gratification de cent francs. C'est pingre, n'est-ce pas ? Et plusieurs journaux italiens ne se gênent pas pour le dire.

Prison pour mélomanes

On assure que la musique adoucit les mœurs. Ce doit être l'opinion des autorités de Pensylvanie, qui ont organisé une prison comme on en voit peu, le Western Penitentiary. Chacun des détenus, à son arrivée dans de pénitencier, reçoit un instrument de musique quelconque. Il a droit de choisir suivant ses aptitudes entre le trombonne à coulisse et le piano, le saxophone ou la contre-basse, etc.

Si le prisonnier n'a de prédilection marquée pour aucun instrument en particulier, on lui remet un accordéon sur lequel il est toujours facile, avec un peu d'habitude, de jouer au moins le *Yankee Doodle*, qui correspond à notre *J'ai du bon tabac*...

Tous les jours, et plusieurs fois par jour, les détenus doivent s'exercer, chacun dans sa cellule, bien entendu.

Or, comme ils sont près de trois cent cinquante au pénitencier de Pensylvanie et qu'ils jouent tous ensemble, aux mêmes heures, des airs différents, on devine le charivari qui en résulte.

Deux gardiens, à ce qu'on prétend, sont déjà devenus fous.

LES AFFAIRES DE CHANTAGE DE LILLE

Le calme se fait rapidement dans les colonnes des journaux qui, depuis quelques jours, exploitaient avec tant de brio l'affaire de mœurs et le scandale clérical. Dans ces conditions, nous n'aurions plus rien à dire du Frère Florian, si nous ne trouvions, dans le *Gaulois*, une longue interview que celui-ci a eue avec un rédacteur de ce journal. Nous ne retiendrons de cette interview que le passage suivant, qui nous semble mériter quelques explications de la part des intéressés. Si les faits, qui y sont signalés, étaient reconnus exacts, il y aurait, en effet, de graves responsabilités encourues. Voici ce que dit le *Gaulois* :

Le samedi, le jeune Boulanger déclare qu'il n'est pas l'auteur de la lettre signée de son nom, et, le lendemain, dimanche, à six heures du soir, le Frère Florian est arrêté sur une déposition arrachée à trois enfants — je dis arrachée, car les uns et les autres, à l'instruction reviendront sur leurs déclarations premières et donneront également à entendre qu'ils comprenaient mal l'objet des délicates questions qu'on leur posait et qu'ils n'y ont répondu affirmativement que sous la pression de véritables menaces. A l'un d'eux, on alla jusqu'à parler de prison.

On conçoit qu'il soit malaisé, en pareille matière, de préciser certains détails. J'affirme cependant, qu'il est impossible que la rédaction d'un procès-verbal, que j'ai eu sous les yeux, soit la reproduction fidèle d'un témoignage d'enfant. Il est telle phrase, telle explication plutôt, qui ne peut être que l'œuvre d'un bas technicien du vice familiarisé par profession avec les pires turpitudes. Le Frère Florian fut donc arrêté le dimanche soir sur une dénonciation que, depuis vingt-quatre heures, le procureur de la République savait pertinemment être fausse, puisqu'il avait déjà interrogé le prétendu signataire Boulanger.

Il est certain que, si l'on a menacé de prison un des jeunes gens appelés à témoigner, il y a là, un procédé véritablement odieux dont l'auteur doit être sévèrement puni.

L'AFFAIRE COYEZ

Comme nous l'avons dit, c'est M. Delalé qui est resté, seul, chargé de l'instruction des diverses affaires de chantage, à la charge d'Alphonse Coyez. Dans la matinée de samedi, le juge a d'abord interrogé l'agent de sûreté Deffrennes, qui avait surveillé, fini, et, finalement, arrêté Noël Capon, au domicile de ses parents, après que ce dernier se fût rendu au bureau de poste de Moulins-Lille pour retirer la réponse à la lettre de chantage reçue par Mgr Baunard.

L'agent Deffrennes n'a pu que confirmer des détails déjà connus, à savoir, notamment, qu'on avait remis au jeune homme une lettre fermée, qui contenait une feuille de papier blanc, que Noël Capon s'était rendu immédiatement chez lui à Lambersart sans avoir l'air de chercher la personne inconnue qui devait l'attendre.

Après cet interrogatoire qui devait lui permettre de reprendre les choses à l'origine, M. Delalé a fait introduire le jeune Gilbert Dutrieu, âgé de 16 ans, qu'il a confronté avc Coyez. Dutrieu prétend qu'il ne connait pas Coyez, et Coyez déclare qu'il ne connaît pas Dutrieu. Le second témoin était un jeune homme, nommé Delebart, employé dans la maison de papiers Pierre Thomas, qu'on a interrogé sur ses relations avec Coyez. Le témoin a déclaré qu'il ne connaissait pas Coyez, et qu'il ne savait à quel titre on lui demandait des renseignements. Coyez avait, de son côté, dit qu'il avait, à diverses reprises, rencontré Delebart, mais sans avoir de rapports avec lui.

Défilent encore plusieurs autres jeunes gens, dont les dépositions n'apprennent pas grand'chose. Henri Menes a habité le rez-de-chaussée de la maison où demeurait Coyez ; ils n'ont jamais parlé entre eux de l'affaire. Boudry a déclaré également qu'il ne connaissait pas Coyez, et ce dernier a confirmé ses dires. On se demande pourquoi ces divers témoins ont été appelés.

Confrontation avec Noël et Maurice Capon

Noël et Maurice Capon ont été alors successivement confrontés avec l'inculpé, puis, M. Capon père a demandé à voir M. Delalé, et il était près d'une heure, lorsqu'il est sorti du Cabinet du juge d'instruction.

Nous n'avons pu savoir ce qui a été dit, mais il paraît que ces dépositions n'auraient apporté aucun élément nouveau à l'instruction. Rappelons seulement que, d'après les anciennes déclarations de Gilbert Dutrieu, celui-ci se serait rencontré fréquemment avec Noël Capon, qui, le voyant sortir quelquefois de l'Université catholique, lui aurait dit : « Tu vas faire quelque chose là-dedans ? » Une seconde fois, devant les dépenses qu'il faisait, il aurait ajouté : « C'est là que tu as de l'argent ; je vais tâcher d'en avoir aussi en écrivant une lettre. »

Enfin, un autre jour il aurait dit : « Tu ne veux pas me dire le nom, mais je vais écrire au Recteur ». Cette déclaration tend à faire corroborer celle de Coyez, d'après laquelle Noël Capon lui aurait demandé d'écrire le brouillon de la lettre.

Noël Capon, confronté avec Coyez, a déclaré formellement reconnaître en lui, le jeune homme qui lui a donné 50 centimes pour aller chercher au bureau de poste de Moulins-Lille, la réponse à la lettre de chantage envoyée à Mgr Baunard.

Bulletin météorologique

ROUBAIX, samedi, 2 novembre 1901.
2 heures soir, 9° au-dessus de zéro, 775, beau temps.
5 heures soir, 7° au-dessus de zéro, 775, beau temps.
9 heures soir, 5° au-dessus de zéro, 776, beau temps.
Dimanche, 3 novembre 1901.
Minuit, 4° au-dessus de zéro, 777, beau temps.
2 heures matin, 3° au-dessus de zéro, 777, beau temps.

LES PROPOS DE ROSALIE

Tranches de veau sautées à la minute. — Escalopes de foie à la parisienne. — Soupe grand'mère. — Manière de faire la choucroute. — Pour empêcher les traces de petite vérole. — Emploi de la menthe sauvage comme désinfectant.

Voulez-vous la recette d'un excellent plat vite préparé et qui rend grand service à une ménagère quand il lui survient un convive à l'improviste.

Courez vite chez le boucher prenez un morceau de ruelle de veau, faites-la couper en tranches minces. Rendue chez vous, mettez ces tranches à revenir légèrement dans un peu de beurre, assaisonnez de sel et poivre ; faire un roux léger, le mouiller avec du jus ou du bouillon dans lequel les escalopes doivent baigner ; faire cuire pendant une heure sur un feu très doux, après avoir couvert la casserole d'un papier beurré ; laisser réduire la sauce, afin que les escalopes soient bien beurrées ; en dressant les escalopes, on met sous chacune une tranche de pain frite au beurre, de même dimension que l'escalope ; on met au milieu du plat de la chicorée ou bien de l'oseille mélangée de feuilles de laitue ; on verse le jus par-dessus et cela fournit un plat abondant et délicieux.

Si l'on n'a pas eu le temps de préparer une farce, des pommes de terre frites font l'affaire.

—×—

Un autre mets tôt préparé sont les escalopes de foie de veau à la parisienne.

C'est délicieux et peut être cuit en dix minutes.

Ayez quelques belles escalopes de deux centimètres d'épaisseur, assaisonnez-les de sel et de poivre, passez-les ensuite dans la farine et rangez-les dans un sautoir, contenant du beurre clarifié bien chaud.

Lorsque les escalopes ont pris couleur d'un côté, les retourner, et finir de les cuire doucement sur le côté du feu, ou de préférence à l'entrée du four.

Dresser ces escalopes en turban, sur le plat de service, couvrir celui-ci et le tenir au chaud. Egoutter le beurre de la casserole et y ajouter un verre de vin blanc sec et une cuillerée de cognac, laisser réduire un peu et verser sur les escalopes que l'on sert aussitôt.

—×—

Enfin, voici un bon potage de famille :

Avoir une purée de pois verts ou secs et du riz cuit à l'eau, égoutté dans une passoire ; mettre dans une casserole un morceau de beurre, une poignée d'oseille et du cerfeuil hachés, que l'on fait revenir dans le beurre : faire bouillir de l'eau ; quand elle a fait quelques bouillons, y mettre la purée et le riz ; laisser cuire un instant : délayer dans la soupière un jaune d'œuf avec de la crème épaisse ; verser le potage dans cette soupière.

—×—

Comment fabrique-t-on la choucroute qui se mange l'hiver ? me demande un de mes neveux qui habite la campagne.

Oh ! d'une façon très simple. La choucroute se prépare avec le chou quintal, très gros chou qu'on coupe en ruban menu et fin. On y mêle du sel, des graines de carvi et de genièvre ; on laisse fermenter quinze jours environ dans l'eau que fournit le chou ; puis on a soin de remplacer cette eau par une saumure faite à froid. Un demi-kilo de sel pour dix litres d'eau.

Passant à notre petite pharmacie domestique, je suis heureuse de pouvoir vous donner une bonne recette pour empêcher que la petite vérole, — quand on a le malheur d'avoir cette horrible maladie —

DERNIÈRE HEURE

3e Édition — *De nos correspondants particuliers et par fil spécial* — **3e Édition**

LE CONFLIT FRANCO-TURC

La protection des chrétiens en Orient

Paris, 2 novembre. — Il se confirme qu'une question sera adressée, lundi, au début de la séance, au ministre des affaires étrangères sur le conflit franco-turc. On annonce déjà qu'un socialiste ministériel interpellera au sujet de l'intention arrêtée du gouvernement, et qu'indique d'ailleurs la note circulaire publiée par les journaux ce soir, de revendiquer formellement la protection des chrétiens en Orient.

L'interpellateur ne manquera pas d'invoquer la décision prise par la commission du budget, qui a supprimé tout crédit pour les missions françaises en Orient. Il est notoire que le groupe socialiste de la Chambre, qui a déjà examiné officieusement la question, désapprouve l'action gouvernementale.

Le « Du Chayla »

Toulon, 2 novembre. — Contrairement aux bruits répandus dans la marine, que le croiseur cuirassé le *Du Chayla* devait rejoindre l'escadre de l'amiral Caillard, ce navire est toujours sur notre rade, quoiqu'ayant fait hier dans la soirée des approvisionnements de munitions et de charbon.

Les ruses du Sultan

Paris, 2 novembre. — On lit dans le *Figaro* de demain :

Dès qu'il eut appris le départ de l'escadre française, le Sultan eut recours à toutes sortes de ruses et de biais. Il pria Munir-Bey, le 30 octobre, de télégraphier directement à M. Constans, puisque M. Bapst l'avait éconduit trois fois, qu'il offrait 300.000 livres pour la créance Lorando et son éternelle amitié à l'ambassade de France s'il voulait revenir. Le 31 octobre, Abdul-Hamid fit envoyer des dépêches annonçant qu'il avait garni les abords de tous ses ports de torpilles marines ultra-perfectionnées. Le 1er novembre, le commandeur des Croyants supplia son protecteur et ami l'Empereur d'Allemagne.

Le 2 novembre au matin il publia un iradé homologuant à 344.000 livres turques, somme demandée, le montant de la créance Lorando et des télégrammes déclarant que tout était fini, oublié et que la France n'avait plus rien à exiger.

Cependant notre escadre s'avance toujours. Où est-elle ? Elle évite, dit-on, les sémaphores, et on croit qu'au lieu de passer l'étroit golfe de Messine, elle a doublé la Sicile. L'amiral Caillard connaît à présent le but de sa mission ; les Turcs ne le sauront que quand il sera arrivé et l'iradé homologuant le chiffre réclamé ne suffira pas à faire revenir l'amiral vers Toulon.

LES ORDRES D'APPEL POUR LES CONSCRITS

Paris, 2 novembre. — En exécution des ordres ministériels, les jeunes gens de la classe 1900 et les ajournés des classes 1899 et 1898 qui sont appelés sous les drapeaux, à partir des 14 et 15 novembre prochain, devront retirer leurs ordres d'appel dans les brigades de gendarmerie à partir du 4 novembre.

LES MANŒUVRES EN 1902
LA REVUE D'APPEL

Paris, 2 novembre. — Seront convoqués en 1902, pour accomplir une période d'exercices de manœuvres, les hommes visés par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1883, appartenant à la classe 1898; 2. les hommes visés par les articles 21 et 22 de la même loi appartenant à la classe 1898 et qui auront fait connaître, avant le 1er avril 1902, au général-commandant la subdivision de leur domicile, leur intention de concourir ultérieurement pour le grade d'officier de réserve; 3. les hommes de toutes armes et de tous les services de la réserve de l'armée active 1892 à 1895. La période de convocation pour ces manœuvres sera fixée ultérieurement.

Armée territoriale. — Seront convoqués encore : 1. les hommes de l'armée territoriale des classes 1886 et 1887 de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie, sauf ceux des compagnies de sapeurs-conducteurs dans les corps d'armée pairs seulement; 2. les hommes de l'armée territoriale de la classe 1886, appartenant au train des équipages, aux compagnies de sapeurs-conducteurs du génie, aux sections de commis et ouvriers militaires, aux sections d'infirmiers, à l'administration, à la gendarmerie et aux greffes des tribunaux militaires.

Réserve de l'armée territoriale et services auxiliaires. — Seront convoqués en 1902, à une revue d'appel, les hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe 1881, les hommes des services auxiliaires des classes 1899, 1895, 1891, 1886 et 1881.

Cette convocation aura lieu au printemps.

A LA COMMISSION DU BUDGET
LA QUESTION DES EMPRUNTS

Paris, 2 novembre. — Nous avons annoncé que la Commission du budget avait sursis à tout examen du projet d'emprunts spéciaux jusqu'après communication par le gouvernement des documents et renseignements justificatifs des frais de l'expédition et de la répartition qui sera faite de l'indemnité. Les ministres des finances et des affaires étrangères ont promis aux délégués que leur avait envoyés la commission, de mettre à la disposition de celle-ci toutes les pièces en question. Ces documents seront en outre publiés sous la forme de Livre Jaune et distribués à tous les membres du Parlement.

TROUBLES GRAVES EN TRIPOLITAINE

Paris, 20 novembre. — Le « Mémorial diplomatique » dit que des troubles graves se sont produits dans la Tripolitaine. Plusieurs tribus arabes se sont soulevées contre les autorités et ont brûlé les communes d'Am-Roussi et de Zanzouri. Le vali a fait arrêter une trentaine de Cheiks. On prétend que le mouvement a été fomenté par une puissance étrangère.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

Le désastre de la colonne Betson

Londres, 2 novembre. — Le War-Office ajoute aux pertes connues de la colonne Betson la liste suivante : Le capitaine Inglis et les lieutenants Kelly et Woodman tués, un lieutenant grièvement blessé et un capitaine légèrement blessé. Les pertes connues jusqu'à présent s'élèvent donc à 12 officiers et 66 hommes tués, 15 officiers et 169 hommes blessés. Il est donc probable que d'autres listes supplémentaires viendront encore augmenter ces chiffres.

UN LIEUTENANT ANGLAIS FUSILLE

Londres, 2 novembre. — Le War-Office confirme que le lieutenant Boyle, fait prisonnier par de Wet le 23 novembre 1900, a été fusillé le 22 octobre 1901, par ordre du général Philippe Botha. Si le lieutenant Boyle a été fusillé, les Boers n'auraient fait qu'user du droit de représailles ; en tout cas, il est impossible que cette exécution ait eu lieu par ordre du général Philippe Botha, frère du généralissime Louis Botha, car celui-ci est mort en combattant il y a six mois.

UN ENGAGEMENT

Londres, 2 novembre. — Le War-Office annonce qu'un léger engagement a eu lieu à Vompersdorp, au sud-ouest du Transvaal, le 29 octobre dernier. La Yéomanry a eu deux hommes tués et un blessé.

LA QUESTION DES REPRESAILLES

La Haye, 2 novembre. — Au cours des conférences qu'ils ont eues à Hilversuen, avec le président Kruger, les délégués boers ont accepté, disent les journaux, la proposition des généraux boers de ne pas user de représailles en réponse à la proclamation de lord Kitchener. Les généraux ont fait observer à l'appui de leur demande que les bons traitements dont les soldats faits prisonniers auraient été l'objet, ont eu pour conséquence de rendre très fréquentes les redditions. Dans l'entourage du président Kruger on est déjà disposé à faire la paix, seulement sur les bases indiquées à lord Kitchener dans la lettre du président Steijn.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LES MINEURS

DANS LE BASSIN DU PAS-DE-CALAIS

Réunion du Conseil d'administration du Syndicat approuvant Évrard et les décisions du Comité fédéral. Rejet d'une motion contraire. La réponse du Président du Conseil

Lens, 2 novembre. — Le Conseil d'administration du syndicat des mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais, s'est réuni samedi à quatre heures du soir, à son siège social, à Lens, sous la présidence de M. Basly. Etaient présents : MM. Basly et Lamendin, députés ; Cadot, vice-président ; Evrard, secrétaire-général ; Beugnet, trésorier, etc., etc.

L'ATTITUDE D'EVRARD

M. Evrard, secrétaire-général du syndicat, délégué au Comité fédéral, rend compte des discussions et des décisions prises dans les réunions de Saint-Etienne. A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve l'attitude de M. Evrard, ainsi que les décisions prises par le Comité fédéral.

UNE PROTESTATION

Le délégué Hutte, de Drocourt, membre du parti ouvrier français, qui, cependant, avait voté avec ses collègues, approuvant l'attitude de M. Evrard, présente une motion tendant à protester contre le Comité fédéral qui a, dit-il, transgressé dans les réunions de Saint-Etienne, les décisions du congrès de Lens, en ne proclamant pas, à la suite du vote et pour le 1er novembre, la grève générale.

Après une longue discussion, à l'unanimité moins la voix de Hutte, son auteur, cette motion est repoussée. Ensuite le Conseil d'administration proteste à l'unanimité contre la campagne de dénigrement que poursuivent en ce moment certains membres du parti ouvrier français contre les militants du syndicat du Pas-de-Calais et assure ces derniers de toutes ses sympathies.

LA LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Lecture est donnée de la lettre adressée par M. Waldeck-Rousseau à M. Cotte, secrétaire du Comité fédéral, en réponse aux revendications présentées en faveur des ouvriers mineurs et dont copie a été transmise par ce dernier à M. Evrard. Les termes de cette lettre sont longuement commentés et différents avis émis par les délégués. Finalement, ceux-ci prennent une décision qu'ils promettent de ne pas faire connaître, quant à présent.

COMMISSION DE CONTROLE

Le délégué Degréaux, de Liévin, secrétaire de la Commission de contrôle, donne lecture du rapport sur les opérations de la caisse, lequel est approuvé.

Dans le bassin houiller règne un calme absolu ; tous les mineurs sont au travail.

L'AFFAIRE DE MŒURS D'AUBY. — Samedi matin, à neuf heures et demie, la sage-femme, Céline Derudder et Rosalie Semard, ont été amenées à l'instruction. Vers dix heures et demie, le patron de Rosalie Semard, directeur d'industrie à Auby, arrivait à son tour au Parquet. Il s'agissait de la confrontation des prévenus. Il était près de midi lorsque les inculpés ont été conduits à la prison Saint-Vaast.

L'UNION MÉDICO-PHARMACEUTIQUE EN APPEL. — C'est demain lundi, 4 novembre, que comparaîtront, devant la Cour d'appel de Douai, les membres du Comité médico-pharmaceutique.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, samedi, 2 novembre 1901.

Cours de clôture

Terme	New-York Ce jour	New-York Précéd.	New-Orléans Ce jour	New-Orléans Précéd.
Novembre ..1901	7.47	7.38	7.47	7.31
Décembre	7.50	7.43	7.50	7.30
Janvier 1902	7.48	7.40	7.48	7.25
Février	7.44	7.36	7.44	7.23
Mars	7.44	7.36	7.44	7.23
Avril	7.39	7.36	7.44	7.22
Mai	7.39	7.31	7.39	7.22
Juin	7.36	7.29	7.36	7.22
Juillet	7.35	7.28	7.35	—
Aout	7.22	7.15	7.22	—
Septembre	—	—	—	—
Octobre	—	—	—	—

Recettes	Ce jour	La veille
Ports des États-Unis	46,000 balles	64,000 balles
Ports de l'intérieur	23,000 —	24,000 —